

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	
Mali	20.000 F	10.000 F	La ligne.....400 F Prix au numéro de l'année courante.....500F Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D. Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ARRETES

10 mars 2026-Arrêté n°2026-0378/MEF-SG portant institution d'une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile pour le compte de la Direction générale de la Protection civile.....**p718**

13 mars 2026-Arrêté n°2026-0420/MEF-SG portant institution d'une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.....**p719**

8 avril 2026-Arrêté n°2026-0545/MEF-SG portant institution d'une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures pour le compte de la Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU).....**p720**

Arrêté n°2026-0546/MEF-SG portant institution d'une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.....**p722**

Annonces et Communications.....**p724**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNE MENT

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ARRETES

**ARRETE N°2026-0378/MEF-SG DU 10 MARS 2026
PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE SPECIALE
D'AVANCES AUPRES DE LA DIRECTION DES
FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTERE DE
LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE
POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION
GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile pour le compte de la Direction générale de la Protection civile.

Article 2 : La régie spéciale d'avances a pour objet le paiement au comptant des dépenses courantes de fonctionnement, de recrutement et de formation de la Direction générale de la Protection civile.

Article 3 : L'ordonnateur des dépenses exécutées sur la régie spéciale d'avances est le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, qui doit obligatoirement viser toutes les pièces justificatives des dépenses proposées au paiement du régisseur spécial d'avances.

Article 4 : Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- la prise en charge des dépenses de recrutements, de vaccination et de formation ;
- l'achat de carburant et lubrifiant pour les patrouilles et les missions de sécurisation ;
- l'achat de pièces de rechange et entretien des engins et moyens roulants ;
- l'achat d'effets d'habillement et accessoires ;
- l'achat de matériels spécifiques ;
- la prise en charge des dépenses de renseignement ;
- l'achat de matériels de fonctionnement et fournitures de bureau ;
- la prise en charge de la couverture médiatique des événements ;
- la prise en charge des frais d'alimentation des postes et Centres de secours ;
- la prise en charge des dépenses de transfert ;
- la prise en charge des secours urgents et exceptionnels ;
- la prise en charge des frais d'entretien des matériels informatiques et des prestations d'entretien des bâtiments administratifs ;
- la prise en charge des prestations intellectuelles au profit de la Protection civile ;

- la prise en charge des perdiems, primes, frais de transport, de missions, de stage, de restauration, d'hébergement et autres ;

- la prise en charge des dépenses de sensibilisation et des œuvres humanitaires dans le cadre de la police de proximité.

Article 5 : Les dépenses exécutées par le régisseur spécial d'avances et dont les montants n'excèdent pas mille (1000) francs CFA doivent être justifiées par un état récapitulatif visé par le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 6 : Toute dépense effectuée en dehors de celles autorisées par le présent arrêté engage la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur spécial d'avances.

Article 7 : Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme d'**un milliard neuf cent douze millions quatre cent soixante-quatre mille six cents (1 912 464 600) francs CFA.**

Article 8 : Il est mis à la disposition du régisseur spécial d'avances une avance de **quatre cent soixante-dix-huit millions cent seize mille cent cinquante (478 116 150) francs CFA.**

L'avance au régisseur spécial d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

Article 9 : La Paierie générale du Trésor (PGT) est le poste comptable auquel est rattachée la régie spéciale d'avances. Le Payeur général du Trésor est le comptable assignataire de la régie spéciale d'avances.

Les fonds de la régie spéciale d'avances doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Paierie générale du Trésor intitulé : « **Régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile pour le compte de la Direction générale de la Protection civile** ».

Article 10 : Le montant maximum des disponibilités que le régisseur spécial d'avances est autorisé à détenir est fixé à **quatre cent soixante-dix-huit millions cent seize mille cent cinquante (478 116 150) francs CFA.**

Article 11 : Sur autorisation du ministre chargé des Finances, le régisseur spécial d'avances peut détenir sous sa responsabilité un compte bancaire pour ses opérations. Ce compte ne peut être débiteur.

Article 12 : Le régisseur spécial d'avances effectue le paiement des dépenses par virement, par chèque ou en numéraire dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Avant de procéder au paiement des créanciers, le régisseur spécial d'avances doit exiger et obtenir de ces derniers les pièces qui attestent de la réalité de la dépense telles que fixées par la nomenclature des pièces justificatives.

Article 13 : Le régisseur spécial d'avances est tenu de produire au Payeur général du Trésor les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre, fin de l'exercice budgétaire.

Le régisseur spécial d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur qui, après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 14 : Les opérations de la régie spéciale d'avances sont arrêtées en cas de changement de régisseur, à la fin des activités de la régie et au plus tard le 31 décembre, fin de la régie spéciale d'avances.

A l'arrêt des opérations de la régie spéciale d'avances, l'avance doit être entièrement justifiée, les pièces justificatives y compris le reçu du reversement accepté par le Payeur général du Trésor.

Article 15 : En cas d'indisponibilité du régisseur spécial d'avances, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 16 : Le régisseur spécial d'avances est soumis aux contrôles du Contrôleur Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, du Service Audit et Contrôle (SAC) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Paierie générale du Trésor et de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 17 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 10 mars 2026

**Le ministre d'Etat,
Alousséni SANOU**

**ARRETE N°2026-0420/MEF-SG DU 13 MARS 2026
PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE SPECIALE
D'AVANCES AUPRES DE LA DIRECTION DES
FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTERE DE
LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 2 : La régie spéciale d'avances a pour objet le paiement au comptant des dépenses urgentes relatives aux opérations de sécurisation intérieure et de la Protection civile pilotées par le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 3 : L'ordonnateur des dépenses exécutées sur la régie spéciale d'avances est le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, qui doit obligatoirement viser toutes les pièces justificatives des dépenses proposées au paiement du régisseur spécial d'avances.

Article 4 : Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- la prise en charge des dépenses de recrutements et de formations ;
- l'achat de carburant et lubrifiant pour les patrouilles et les missions de sécurisation ;
- l'achat de pièces d'entretien et de rechange pour les véhicules blindés et d'intervention ;
- l'achat de matériels et fournitures de bureau ;
- la prise en charge de la couverture médiatique de certains événements spécifiques du département ;
- la prise en charge des frais d'alimentation des éléments des Forces de sécurité et de la protection civile ;
- la prise en charge des frais d'entretien des matériels informatiques et des prestations d'entretien des bâtiments utilisés pour les besoins des opérations ;
- la prise en charge des frais liés à la gestion des catastrophes naturelles ;
- la prise en charge des opérations de vaccination et des frais médicaux ;
- la prise en charge de toutes les dépenses liées à la sécurisation et aux opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre public ;
- la prise en charge des prestations intellectuelles au profit du département ;
- la prise en charge des dépenses de sensibilisation et des œuvres humanitaires dans le cadre de la police de proximité.

Article 5 : Les dépenses exécutées par le régisseur spécial d'avances et dont les montants n'excèdent pas mille (1000) francs CFA doivent être justifiées par un état récapitulatif visé par le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 6 : Toute dépense effectuée en dehors de celles autorisées par le présent arrêté engage la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur spécial d'avances.

Article 7 : Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme de **deux milliards neuf cent soixante-dix-sept millions six cent mille (2 977 600 000) francs CFA.**

Article 8 : Il est mis à la disposition du régisseur spécial d'avances une avance de **sept cent quarante-quatre millions quatre cent mille (744 400 000) francs CFA**.

L'avance au régisseur spécial d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

Article 9 : La Paierie générale du Trésor est le poste comptable auquel est rattachée la régie spéciale d'avances. Le Payeur général du Trésor est le comptable assignataire de la régie spéciale d'avances.

Les fonds de la régie spéciale d'avances doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Paierie générale du Trésor intitulé : « **Régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile** ».

Article 10 : Le montant maximum des disponibilités que le régisseur spécial d'avances est autorisé à détenir est fixé à **sept cent quarante-quatre millions quatre cent mille (744 400 000) francs CFA**.

Article 11 : Sur autorisation du ministre chargé des Finances, le régisseur spécial d'avances peut détenir sous sa responsabilité un compte bancaire pour ses opérations. Ce compte ne peut être débiteur.

Article 12 : Le régisseur spécial d'avances effectue le paiement des dépenses par virement, par chèque ou en numéraire ou par tout autre moyen de paiement autorisé dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Avant de procéder au paiement des créanciers, le régisseur spécial d'avances doit exiger et obtenir de ces derniers les pièces qui attestent de la réalité de la dépense telles que fixées par la nomenclature des pièces justificatives.

Article 13 : Le régisseur spécial d'avances est tenu de produire au Payeur général du Trésor, les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre 2026.

Le régisseur spécial d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur, qui après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 14 : Les opérations de la régie spéciale d'avances sont arrêtées en cas de changement de régisseur, à la fin des activités de la régie et au plus tard le 31 décembre 2026, fin de la régie spéciale d'avances.

A l'arrêt des opérations de la régie, l'avance doit être entièrement justifiée, les pièces justificatives y compris le reçu du reversement accepté par le Payeur général du Trésor.

Article 15 : En cas d'indisponibilité du régisseur spécial d'avances, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 16 : Le régisseur spécial d'avances est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, du Service Audit et Contrôle de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, de la Paierie générale du Trésor et de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 17 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 13 mars 2026

**Le ministre d'Etat,
Alousséni SANOU**

**ARRETE N°2026-0545/MEF-SG DU 08 AVRIL 2026
PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE SPECIALE
D'AVANCES AUPRES DE LA DIRECTION DES
FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTERE DES
TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES POUR
LE COMPTE DE LA CELLULE DES TRAVAUX
ROUTIERS D'URGENCE (CETRU)**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures pour le compte de la Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU).

Article 2 : La régie spéciale d'avances a pour objet le paiement au comptant des dépenses relatives aux Travaux Routiers d'Urgence.

Article 3 : L'ordonnateur des dépenses exécutées sur la régie spéciale d'avances est le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures, qui doit obligatoirement viser toutes les pièces justificatives des dépenses proposées au paiement du régisseur spécial d'avances.

Article 4 : Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- les frais d'hébergements du personnel dans les différentes zones d'intervention (frais liés à la cantine, frais sanitaires de premier niveau du personnel de chantier, frais de communication générale de chantier) ;
- l'achat de matériaux et matériels nécessaires pour l'exécution des travaux (carburant, ingrédients et lubrifiants, bitume, ciment, gravillons, sable, fer, bois, peinture, pièces de rechange et main d'œuvre de réparation de matériels CETRU, frais de location de matériel extérieurs, des équipements de protection individuelles et équipement de chantier) ;
- les frais divers (mission, études d'exécution et de suivi, sous-traitance de travaux, déplacement de réseaux électriques, téléphoniques ou d'eau) ;
- les frais de main d'œuvre pour la construction d'ouvrage et de prestations diverses ;
- les frais liés au paiement du personnel (frais de chantier du personnel journalier et agents de la CETRU aux taux en cours sur les chantiers CETRU) ;
- l'achat de produits alimentaires pour le chantier ;
- les achats de matériel de couchage et d'ustensiles de cuisines ;
- les frais de suivi et de contrôle des travaux ;
- autres dépenses relative aux travaux d'urgence routiers.

Article 5 : Les dépenses exécutées par le régisseur spécial d'avances et dont les montants n'excèdent pas mille (1 000) francs CFA doivent être justifiées par un état récapitulatif visé par le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures.

Article 6 : Toute dépense effectuée en dehors de celles autorisées par le présent arrêté engage la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur spécial d'avances.

Article 7 : Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme d'un milliard deux cent cinquante millions (1 250 000 000) de francs CFA.

Article 8 : Il est mis à la disposition du régisseur spécial d'avances une avance de trois cent douze millions cinq cent mille (312 500 000) francs CFA.

L'avance au régisseur spécial d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

Article 9 : La Paierie générale du Trésor (PGT) est le poste comptable auquel est rattachée la régie spéciale d'avances. Le Payeur général du Trésor est le comptable assignataire de la régie spéciale d'avances.

Les fonds de la régie spéciale d'avances doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Paierie générale du Trésor intitulé : « **Régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures pour le compte de la Cellule des Travaux Routiers d'Urgence** ».

Article 10 : Le montant maximum des disponibilités que le régisseur spécial d'avances est autorisé à détenir est fixé à **trois cent douze millions cinq cent mille (312 500 000) francs CFA**.

Article 11 : Sur autorisation du ministre chargé des Finances, le régisseur spécial d'avances peut détenir sous sa responsabilité un compte bancaire pour ses opérations. Ce compte ne peut être débiteur.

Article 12 : Le régisseur spécial d'avances effectue le paiement des dépenses par virement, par chèque ou en numéraire dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Avant de procéder au paiement des créanciers, le régisseur spécial d'avances doit exiger et obtenir de ces derniers les pièces qui attestent de la réalité de la dépense telles que fixées par la nomenclature des pièces justificatives.

Article 13 : Le régisseur spécial d'avances est tenu de produire au Payeur général du Trésor les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre 2026.

Le régisseur spécial d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur qui, après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 14 : Les opérations de la régie spéciale d'avances sont arrêtées en cas de changement de régisseur, à la fin des activités de la régie et au plus tard le 31 décembre, fin de la régie spéciale d'avances.

A l'arrêt des opérations de la régie spéciale d'avances, l'avance doit être entièrement justifiée, les pièces justificatives y compris le reçu du reversement accepté par le Payeur général du Trésor.

Article 15 : En cas d'indisponibilité du régisseur spécial d'avances, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 16 : Le régisseur spécial d'avances est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, du Service Audit et Contrôle (SAC) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Paierie générale du Trésor et de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures.

Article 17 : Le présent arrêté, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 08 avril 2026

**Le ministre d'Etat,
Alousséni SANOU**

**ARRETE N°2026-0546/MEF-SG DU 08 AVRIL 2026
PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE SPECIALE
D'AVANCES AUPRES DE LA DIRECTION DES
FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTRE DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE
L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA
CONSTRUCTION CITOYENNE**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.

Article 2 : La régie spéciale d'avances a pour objet le paiement au comptant des dépenses liées aux compétitions sportives nationales et internationales et des dépenses relatives aux activités de citoyenneté du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.

Article 3 : L'ordonnateur des dépenses exécutées sur la régie spéciale d'avances est le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, qui doit obligatoirement viser toutes les pièces justificatives des dépenses proposées au paiement du régisseur spécial d'avances.

Article 4 : Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- l'affrètement et l'achat des billets d'avion pour les équipes nationales lors de leur participation aux compétitions nationales et internationales ;
- l'hébergement à l'intérieur et à l'extérieur avant et pendant les compétitions ;
- la restauration à l'intérieur et à l'extérieur avant et pendant les compétitions ;
- les primes de voyage aux membres de la délégation ;
- les perdiems de voyage des agents sportifs et des commissaires de match ;
- les frais de missions ;
- la prime compensatrice (prime de sélection) aux joueurs sélectionnés ;

- les primes de résultats et d'objectifs des délégations sportives dans le cadre de la préparation et de la participation aux différentes compétitions internationales, continentales et mondiales des disciplines sportives ;
- la prestation à l'encadrement technique et médical ;
- les collations ;
- la lingerie ;
- les excédents de bagages ;
- l'achat direct de médicaments avant et pendant les compétitions ;
- le soin des sportifs blessés en période de préparation et pendant les compétitions à l'extérieur ;
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) faites aux sportifs avant les compétitions ;
- toutes dépenses liées à la mise aux verts des équipes nationales (restauration, connexion Wifi, abonnement télé, tonde de gazon, carburant groupe électrogène...) ;
- la prise en charge des arbitres accompagnateurs lors de la compétition FIBA.

Article 5 : Les dépenses exécutées par le régisseur spécial d'avances et dont les montants n'excèdent pas mille (1000) francs CFA doivent être justifiées par un état récapitulatif visé par le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.

Article 6 : Toute dépense effectuée en dehors de celles autorisées par le présent arrêté engage la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur spécial d'avances.

Article 7 : Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme d'**un milliard trois cent douze millions six cent dix mille (1 312 610 000) francs CFA**.

Article 8 : Il est mis à la disposition du régisseur spécial d'avances une avance de **trois cent vingt-huit millions cent cinquante-deux mille cinq cents (328 152 500) francs CFA**.

L'avance au régisseur spécial d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

Article 9 : La Paierie générale du Trésor est le poste comptable auquel est rattachée la régie spéciale d'avances. Le Payeur général du Trésor est le comptable assignataire de la régie spéciale d'avances.

Les fonds de la régie spéciale d'avances doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Paierie générale du Trésor intitulé : « **Régie spéciale d'avances auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne** ».

Article 10 : Le montant maximum des disponibilités que le régisseur spécial d'avances est autorisé à détenir est fixé à **trois cent vingt-huit millions cent cinquante-deux mille cinq cents (328 152 500) francs CFA**.

Article 11 : Sur autorisation du ministre chargé des Finances, le régisseur spécial d'avances peut détenir sous sa responsabilité un compte bancaire pour ses opérations. Ce compte ne peut être débiteur.

Article 12 : Le régisseur spécial d'avances effectue le paiement des dépenses par virement, par chèque, en numéraire ou par tout autre moyen de paiement autorisé dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Avant de procéder au paiement des créanciers, le régisseur spécial d'avances doit exiger et obtenir de ces derniers les pièces qui attestent de la réalité de la dépense telles que fixées par la nomenclature des pièces justificatives.

Article 13 : Le régisseur spécial d'avances est tenu de produire au Payeur général du Trésor, les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre 2026.

Le régisseur spécial d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur, qui après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 14 : Les opérations de la régie spéciale d'avances sont arrêtées en cas de changement de régisseur, à la fin des activités de la régie et au plus tard le 31 décembre 2026, fin de la régie spéciale d'avances.

A l'arrêt des opérations de la régie, l'avance doit être entièrement justifiée, les pièces justificatives y compris le reçu du reversement accepté par le Payeur général du Trésor.

Article 15 : En cas d'indisponibilité du régisseur spécial d'avances, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 16 : Le régisseur spécial d'avances est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, du Service Audit et Contrôle de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Paierie générale du Trésor, de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.

Article 17 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 08 avril 2026

**Le ministre d'Etat,
Alousséni SANOU**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN

destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque de Développement du Mali (BDM SA)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	90 004	177 876
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	62 674	74 510
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	573 795	542 001
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	710 400	818 022
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	2 948	3 194
9	COMPTES DE REGULARISATION	30 342	27 130
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	2 142	2 142
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	25 175	30 045
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 634	3 783
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 562	47 382
	TOTAL DE L'ACTIF	1 547 676	1 726 085

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.bdm-sa.com de la BDM SA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque de Développement du Mali (BDM SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF		
		décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	335 320	319 680
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	987 140	1 168 941
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	36 571	32 687
6	COMPTES DE REGULARISATION	23 754	26 260
7	PROVISIONS	8 361	9 661
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	156 530	168 855
10	- Capital souscrit	50 000	50 000
11	- Primes liées au capital	1 291	1 291
12	- Réserves	34 367	37 076
13	- Ecart de réévaluation	21 148	21 148
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	31 660	37 117
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	18 064	22 223
	TOTAL DU PASSIF	1 547 676	1 726 084

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	84 352	111 540
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	15 789	31 510
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	68 563	80 030
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS	272 055	213 297
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	272 055	213 297
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque de Développement du Mali (BDM SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	71 145	80 504
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	30 770	32 725
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	4 799	2 794
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	23 798	21 282
5	COMMISSIONS (CHARGES)	2 794	2 885
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	2 214	2 832
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	138	124
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	260	1 700
10	PRODUITS NET BANCAIRE	68 270	70 226
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	33 782	36 583
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	3 385	3 366
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	31 103	30 277
15	COUT DU RISQUE	12 445	7 452
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 658	22 825
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	73	31
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	18 731	22 856
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	667	633
20	RESULTAT NET	18 064	22 223

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque International pour le Mali (BIM SA)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	34 089	34 368
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	199 122	225 670
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4 359	1 275
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	143 534	127 787
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	234	234
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	-901	2 505
9	COMPTES DE REGULARISATION	4 103	4 987
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	676	676
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756	761
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 361	9 984
	TOTAL DE L'ACTIF	396 333	408 247

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public au siège de la BIM SA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque International pour le Mali (BIM SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	16 532	32 011
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	701	1 309
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	334 294	330 101
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	4 176	3 611
6	COMPTES DE REGULARISATION	10 617	9 998
7	PROVISIONS	4 689	5 366
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	25 324	25 851
10	- Capital souscrit	20 011	20 011
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	4 640	4 640
13	- Ecart de réévaluation	4 690	4 690
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	-1 744	-4 019
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	-2 273	529
	TOTAL DU PASSIF	396 333	408 247

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	41 005	28 572
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 012	1 165
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	39 993	27 407
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS	146 407	105 479
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	146 407	105 479
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque International pour le Mali (BIM SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	24 332	26 321
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 434	7 050
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	3 834	3 739
5	COMMISSIONS (CHARGES)	362	781
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	197	226
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3	434
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	21 570	22 889
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	21 216	21 983
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	1 488	539
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 134	367
15	COUT DU RISQUE	1 063	-369
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 197	736
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	217	104
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	-1 980	840
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	293	311
20	RESULTAT NET	-2 273	529

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	41 485	168 544
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	298 475	335 795
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	9 590	21 456
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	471 882	442 001
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 399	874
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	2 269	3 007
9	COMPTES DE REGULARISATION	1 062	1 724
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 679	1 655
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	63	64
12	PRETS SUBORDONNES	0	131
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 751	2 385
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 478	69 430
	TOTAL DE L'ACTIF	889 133	1 047 066

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.bnda-mali.com de la BNDA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	214 757	195 049
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	517 202	694 295
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	17 763	12 265
6	COMPTES DE REGULARISATION	23 236	23 928
7	PROVISIONS	27 516	29 382
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	88 659	92 147
10	- Capital souscrit	61 635	61 635
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	18 298	19 469
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	917	1 355
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	7 809	9 688
	TOTAL DU PASSIF	889 133	1 047 066

	HORS - BILAN	décembre 2025	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	43 970	39 514
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	16 545	6 654
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	27 425	32 860
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	455 131	452 272
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	455 131	452 272
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	59 455	62 270
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	17 985	18 291
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	9 859	8 498
5	COMMISSIONS (CHARGES)	707	870
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	11 985	13 315
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 570	2 175
10	PRODUITS NET BANCAIRE	60 037	62 747
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	272	105
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	35 989	33 678
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	3 290	3 905
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	21 030	25 269
15	COUT DU RISQUE	12 665	15 067
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 365	10 202
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	34	76
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	8 399	10 278
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	590	590
20	RESULTAT NET	7 809	9 688

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Commerciale du Sahel (BCS)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	5 874	14 782
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	5 589	1 320
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	179	111
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	126 108	113 735
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	800	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3 608	26 709
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	193	412
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 120	479
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	353	353
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	333	269
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 944	42 098
	TOTAL DE L'ACTIF	198 101	200 268

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.bcssa-mali.com de la BCS SA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Commerciale du Sahel (BCS)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	75 671	79 993
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	85 765	83 896
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	3 101	1 663
6	COMPTES DE REGULARISATION	221	403
7	PROVISIONS	3 786	4 010
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	29 557	30 304
10	- Capital souscrit	14 300	14 300
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	14 236	14 774
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	350	450
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	671	780
	TOTAL DU PASSIF	198 101	200 268

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	42 493	42 131
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 721	2 855
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	36 772	39 276
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	169 725	222 724
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	169 725	222 724
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Commerciale du Sahel (BCS)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	9 302	13 009
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5 608	5 463
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	68	61
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	2 897	2 346
5	COMMISSIONS (CHARGES)	33	16
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	41	-1
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	60	227
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	241	165
10	PRODUITS NET BANCAIRE	6 486	9 998
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	7 635	8 089
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	681	729
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 830	1 180
15	COUT DU RISQUE	353	2 546
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 183	-1 366
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	3 004	2 284
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	821	918
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	150	138
20	RESULTAT NET	671	780

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA MALI

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	31 757	87 939
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	185 507	185 699
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	7 192	18 780
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	276 168	253 648
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	5 422	10 764
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	2 057	2 707
9	COMPTES DE REGULARISATION	8 373	8 960
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	154	154
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	583	1 114
12	PRETS SUBORDONNES	205	205
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	402	438
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 671	23 047
	TOTAL DE L'ACTIF	541 491	593 455

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.boamali.com de la
BOA-Mali.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA MALI

Date d'arrêt : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	54 592	20 350
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	420 336	502 890
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	3 215	3 961
6	COMPTES DE REGULARISATION	7 476	5 656
7	PROVISIONS	2 460	3 560
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	7 217	7 218
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	46 195	49 820
10	- Capital souscrit	27 450	27 450
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	8 335	9 704
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	1 287	1 585
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	9 123	11 081
	TOTAL DU PASSIF	541 491	593 455

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	86 320	61 504
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 296	6 407
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	82 024	55 097
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS	632 045	666 838
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	656	1 968
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	631 389	664 870
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA MALI

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	33 221	33 306
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 011	10 578
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	454	1 995
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	12 216	11 289
5	COMMISSIONS (CHARGES)	382	607
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	1 753	2 238
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 337	967
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	429	614
10	PRODUITS NET BANCAIRE	36 159	37 996
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	19 137	19 678
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	1 159	4 314
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 863	14 004
15	COUT DU RISQUE	7 304	4 590
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 559	9 414
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	910	2 008
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	9 469	11 422
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	346	341
20	RESULTAT NET	9 123	11 081

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : ECOBANK MALI

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	24 336	10 410
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	298 256	323 157
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	11 427	29 969
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	229 339	276 108
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	7 975	9 299
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	19 303	19 303
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	10 998	11 016
9	COMPTES DE REGULARISATION	332	249
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	88	88
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23	22
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 960	18 059
	TOTAL DE L'ACTIF	620 037	697 680

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site <https://ecobank.com/ml/personal-banking/countries> d'ECOBANK-Mali.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : ECOBANK MALI

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	37 842	45 325
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	469 649	517 237
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	11 211	22 028
6	COMPTES DE REGULARISATION	5 999	10 167
7	PROVISIONS	1 526	2 581
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	93 810	100 342
10	- Capital souscrit	10 000	20 000
11	- Primes liées au capital	100	100
12	- Réserves	56 276	55 878
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	0	0
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	27 434	24 364
	TOTAL DU PASSIF	620 037	697 680

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	32 896	32 783
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	32 896	32 783
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	96 149	88 744
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	96 149	88 744
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : ECOBANK MALI

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	36 920	40 959
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 547	7 847
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	14 341	13 001
5	COMMISSIONS (CHARGES)	1 351	1 331
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	11 815	10 854
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	285	326
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	466	574
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2	1
10	PRODUITS NET BANCAIRE	55 927	56 535
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	19 637	21 443
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	1 448	1 555
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	34 842	33 537
15	COUT DU RISQUE	4 555	7 456
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	30 287	26 081
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	11	6
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	30 298	26 087
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	2 864	1 723
20	RESULTAT NET	27 434	24 364

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Atlantic Finance Group Bank Mali (AFG BANK Mali)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	54 967	94 569
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	112 712	134 835
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	54 641	66 811
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	160 439	191 909
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	42	34
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	3 783	4 270
9	COMPTES DE REGULARISATION	613	1 159
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	147	147
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 106	1 106
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	522	428
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 137	7 377
	TOTAL DE L'ACTIF	393 109	502 645

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.afgbankmali.com de l'AFG BANK.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Atlantic Finance Group Bank Mali (AFG BANK Mali)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	116 799	129 913
3	DETTE A L'EGARD DE LA CLIENTELE	235 073	317 874
4	DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	4 076	8 636
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 653	2 705
7	PROVISIONS	2 144	2 382
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	33 364	41 135
10	- Capital souscrit	20 000	20 000
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	4 306	5 623
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	279	1 301
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	8 779	14 211
	TOTAL DU PASSIF	393 109	502 645

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	15 147	58 879
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	15 147	58 879
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	162 430	341 092
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	162 430	341 092
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Atlantic Finance Group Bank Mali (AFG BANK Mali)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	15 394	17 552
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8 782	10 454
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	12 217	21 540
5	COMMISSIONS (CHARGES)	1 591	2 170
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	7 578	9 860
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	370	326
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	125	60
10	PRODUITS NET BANCAIRE	25 061	36 594
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	14 144	17 135
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	721	1 180
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 196	18 279
15	COUT DU RISQUE	-43	991
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 239	17 288
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	0
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	10 239	17 288
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	1 460	3 077
20	RESULTAT NET	8 779	14 211

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Malienne de Solidarité (BMS SA)

Date d'arrêt : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	62 346	174 571
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	27 814	29 038
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	932 392	969 726
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	426 203	576 723
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	84 210	116 242
9	COMPTES DE REGULARISATION	4 209	1 075
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 708	7 168
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 390	1 094
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 328	130 800
	TOTAL DE L'ACTIF	1 699 600	2 006 437

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.bms-sa.ml de la BMS-SA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Malienne de Solidarité (BMS SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	594 359	668 151
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	791 429	1 012 538
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	100 295	104 963
6	COMPTES DE REGULARISATION	27 509	35 390
7	PROVISIONS	15 055	9 812
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	20 000	20 499
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	150 953	155 084
10	- Capital souscrit	68 055	68 055
11	- Primes liées au capital	15 063	15 063
12	- Réserves	14 699	16 942
13	- Ecart de réévaluation	9 825	9 825
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	33 494	40 508
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	9 817	4 691
	TOTAL DU PASSIF	1 699 600	2 006 437

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	103 922	94 915
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	17 619	21 028
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	86 303	73 887
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	
	ENGAGEMENTS RECUS	565 737	857 979
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	565 737	857 979
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS DOUTEUX	3 026	810
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 026	810

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Malienne de Solidarité (BMS SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	104 052	100 316
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	50 623	53 916
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	72	86
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	21 379	18 702
5	COMMISSIONS (CHARGES)	9 490	10 885
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	480	1 145
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1	25
10	PRODUITS NET BANCAIRE	65 869	55 423
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	750	750
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	32 728	33 312
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	4 919	5 383
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	28 972	17 478
15	COUT DU RISQUE	18 393	12 743
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 579	4 735
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	165	697
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	10 744	5 432
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	927	741
20	RESULTAT NET	9 817	4 691

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Mali (BSIC MALI SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	9 954	8 030
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	33 882	38 160
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 692	2 152
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	251 570	265 847
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	3 884	3 489
9	COMPTES DE REGULARISATION	854	855
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	243	243
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	56	56
12	PRETS SUBORDONNES	340	405
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	804	655
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 664	19 368
	TOTAL DE L'ACTIF	317 943	339 260

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public dans un journal d'annonces légales ou un quotidien national d'information générale.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
Mali (BSIC MALI SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	118 254	134 287
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	160 963	164 023
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	3 926	5 280
6	COMPTES DE REGULARISATION	4 765	2 434
7	PROVISIONS	2 013	1 933
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	1 000
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	28 022	30 303
10	- Capital souscrit	15 000	20 000
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	7 303	3 511
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	3 423	4 396
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	2 296	2 396
	TOTAL DU PASSIF	317 943	339 260

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	60 961	64 411
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	14 619	8 687
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	46 342	55 724
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	193 237	207 913
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	193 237	207 913
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce

Mali (BSIC MALI SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	18 909	21 005
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	10 119	11 906
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	4 646	5 876
5	COMMISSIONS (CHARGES)	825	1 322
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	170	274
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 316	652
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	25	422
10	PRODUITS NET BANCAIRE	13 732	14 157
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	10 613	10 308
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	616	691
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 503	3 158
15	COUT DU RISQUE	127	675
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 376	2 483
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	89	93
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	2 465	2 576
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	169	180
20	RESULTAT NET	2 296	2 396

BILAN
destiné à la publication

ETAT : COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : Orabank Côte d'Ivoire S.A.(Orabank)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	100 543	179 620
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	596 229	720 940
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	53 149	69 218
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	752 240	632 040
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	9 386	3 026
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	412	438
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	81 560	49 907
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 625	2 303
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	787	789
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 356	3 595
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 432	68 599
	TOTAL DE L'ACTIF	1 659 719	1 730 475

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.orabank.net.

ETAT : COTE D'IVOIRE**ETABLISSEMENT : Orabank Côte d'Ivoire S.A.(Orabank)****Date d'arrêté : 31/12/2025**

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	281 747	221 254
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 250 745	1 374 546
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	26 275	35 299
6	COMPTES DE REGULARISATION	10 972	12 338
7	PROVISIONS	18 809	11 914
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	30 609	28 572
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	40 562	46 552
10	- Capital souscrit	69 444	69 444
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	8 631	8 631
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	-17 290	-37 513
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	-20 223	5 990
	TOTAL DU PASSIF	1 659 719	1 730 475

	HORS - BILAN		
	ENGAGEMENTS DONNES	303 381	358 071
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	104 741	187 739
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	198 526	170 177
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	114	155
	ENGAGEMENTS RECUS	-1 824 264	-1 770 318
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-1 488	-1 488
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	-1 802 563	-1 768 113
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-20 213	-717

ETAT : COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : Orabank Côte d'Ivoire S.A.(Orabank)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	101 382	96 565
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	54 986	45 879
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	10
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	41 251	35 062
5	COMMISSIONS (CHARGES)	9 448	8 874
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	9 400	8 437
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 060	3 515
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	175	181
10	PRODUITS NET BANCAIRE	89 484	88 655
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	61 608	62 390
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	5 899	6 118
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	21 977	20 147
15	COUT DU RISQUE	41 288	13 741
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 311	6 406
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	155	469
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	-19 156	6 875
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	1 067	885
20	RESULTAT NET	-20 223	5 990

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Atlantique Mali (BAM)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	25 959	40 241
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	68 799	63 602
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	14 992	49 826
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	202 718	171 126
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	5 160	5 474
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	1 365	1 898
9	COMPTES DE REGULARISATION	7 552	3 392
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	215	215
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	569	412
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 707	9 238
	TOTAL DE L'ACTIF	337 036	345 424

**Le rapport d'activité est mis à la disposition du public dans un journal d'annonces légales
ou un quotidien national d'information générale.**

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Atlantique Mali (BAM)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	37 087	9 219
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	253 454	291 973
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	2 044	3 275
6	COMPTES DE REGULARISATION	6 172	3 662
7	PROVISIONS	3 583	1 125
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	1 076	1 076
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	33 620	15 094
10	- Capital souscrit	22 000	22 000
11	- Primes liées au capital	71	71
12	- Réserves	2 612	3 081
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	5 805	7 057
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	3 132	2 885
	TOTAL DU PASSIF	337 036	345 424

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	43 174	38 097
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	17 099	10 291
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	26 075	27 806
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	565 927	473 371
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	565 927	473 371
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque Atlantique Mali (BAM)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	19 570	19 905
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 654	6 000
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	6 033	5 014
5	COMMISSIONS (CHARGES)	1 276	1 138
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	1 370	937
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	331	393
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	636	196
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	20 010	19 307
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	13 188	13 255
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	791	767
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 031	5 285
15	COUT DU RISQUE	2 673	2 270
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 358	3 015
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	60	94
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	3 418	3 109
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	286	224
20	RESULTAT NET	3 132	2 885

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque pour le Commerce et l'Industrie du MALI (BCI Mali)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	4 951	18 075
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	54 606	106 059
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 063	10 000
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	196 229	230 136
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	1 162	337
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 750	3 108
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	358	358
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	951	583
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 431	29 248
	TOTAL DE L'ACTIF	275 501	397 904

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.bci-banque.com de la BCI-Mali.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Banque pour le Commerce et l'Industrie du MALI (BCI Mali)

Date d'arrêt : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	123 011	163 834
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	127 805	202 882
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	2 920	4 266
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 631	3 345
7	PROVISIONS	2 698	1 366
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	1 968
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	17 436	20 243
10	- Capital souscrit	22 000	25 333
11	- Primes liées au capital	0	1 667
12	- Réserves	3 506	3 506
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	1 720	-8 073
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	-9 790	-2 190
	TOTAL DU PASSIF	275 501	397 904

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	16 207	62 397
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	27	7
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	16 180	62 390
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	348 268	356 109
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	348 268	356 109
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI**ETABLISSEMENT : Banque pour le Commerce et l'Industrie du MALI (BCI Mali)****Compte de résultat décembre 2024-2025**

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	16 416	19 066
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	9 730	11 403
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	2 131	5 790
5	COMMISSIONS (CHARGES)	2 023	3 239
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	-94	103
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	323	135
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	7 023	10 452
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	7 796	10 415
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	1 141	1 413
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 914	-1 376
15	COUT DU RISQUE	7 750	715
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 664	-2 091
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	80
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	-9 664	-2 011
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	126	179
20	RESULTAT NET	-9 790	-2 190

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Coris Bank International Mali (CBI - Mali)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	7 966	57 813
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3 556	3 726
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4 096	23 108
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	171 310	141 859
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	156 862	149 603
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	329	261
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	18 722	15 840
9	COMPTES DE REGULARISATION	687	1 634
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	15	15
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58	96
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000	14 680
	TOTAL DE L'ACTIF	374 601	408 635

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.coris-bank.com de CBI-Mali.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Coris Bank International Mali (CBI - Mali)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	160 613	169 131
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	176 809	201 179
4	DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	6 182	3 721
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 680	4 140
7	PROVISIONS	90	357
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	28 227	30 107
10	- Capital souscrit	20 000	20 000
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	4 437	4 611
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	2 625	2 975
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	1 165	2 521
	TOTAL DU PASSIF	374 601	408 635

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	75 769	81 125
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	17 491	11 630
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	58 278	69 495
	ENGAGEMENTS RECUS	137 347	107 542
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	137 347	107 542
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Coris Bank International Mali (CBI - Mali)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	21 761	21 551
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 927	11 185
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	5 301	5 280
5	COMMISSIONS (CHARGES)	491	553
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	214	245
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	13 858	15 338
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	10 802	11 740
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	500	499
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 556	3 099
15	COUT DU RISQUE	1 102	357
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 454	2 742
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	72
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	1 454	2 814
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	289	293
20	RESULTAT NET	1 165	2 521

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : United Bank for Africa Mali (UBA MALI)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	18 571	20 712
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	43 621	65 303
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	119	1 769
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	33 267	33 912
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	1 000	976
9	COMPTES DE REGULARISATION	333	1 083
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155	199
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	496	592
	TOTAL DE L'ACTIF	97 562	124 546

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public via le site web : www.ubagroup.com.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : United Bank for Africa Mali (UBA MALI)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	23 235	24 507
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	59 389	76 151
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	1 266	1 918
6	COMPTES DE REGULARISATION	923	446
7	PROVISIONS	597	497
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	12 152	21 027
10	- Capital souscrit	15 635	23 635
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	0	0
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	-3 967	-3 507
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	484	899
	TOTAL DU PASSIF	97 562	124 546

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	4 991	3 554
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 142	0
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	849	3 554
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	110 131	40 544
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	110 131	40 544
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : United Bank for Africa Mali (UBA MALI)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	6 361	7 018
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 207	2 330
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	3 638	3 062
5	COMMISSIONS (CHARGES)	1 620	1 388
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	499	1 015
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	23	54
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	6 694	7 431
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5 413	6 227
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	194	154
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 087	1 050
15	COUT DU RISQUE	542	79
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	545	971
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	0
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	545	971
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	61	72
20	RESULTAT NET	484	899

BILAN
destiné à la publication

ETAT : COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : Alios Finance CI

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	52	423
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	179	182
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	6 715	5 028
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	52 969	60 476
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	5 020	4 012
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 818	4 410
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 002	1 002
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98	109
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 342	3 913
	TOTAL DE L'ACTIF	74 195	79 555

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.alios-finance.com.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : Alios Finance CI

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	24 662	35 747
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	7 821	9 112
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	26 110	14 915
5	AUTRES PASSIFS	9 494	13 165
6	COMPTES DE REGULARISATION	732	565
7	PROVISIONS	161	135
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	5 215	5 916
10	- Capital souscrit	3 248	3 248
11	- Primes liées au capital	997	997
12	- Réserves	2 854	2 854
13	- Ecart de réévaluation	2 239	2 239
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	-3 958	-4 123
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	-165	701
	TOTAL DU PASSIF	74 195	79 555

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	607	280
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	607	280
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	3 116	10 802
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 116	10 802
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : Alios Finance CI

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	7 200	8 236
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 424	3 003
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	1
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	379	686
5	COMMISSIONS (CHARGES)	685	971
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	510	786
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	3 980	5 735
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 525	4 103
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	197	349
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	258	1 283
15	COUT DU RISQUE	333	377
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-75	906
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	14
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	-75	920
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	90	219
20	RESULTAT NET	-165	701

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fond De Garantie Hypothécaire du Mali SA (FGHM SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4 996	5 517
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	95	96
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 133	2 398
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	2 256	2 140
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 761	4 345
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12	6
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	617	345
	TOTAL DE L'ACTIF	13 870	14 847

Le rapport d'activité est mis à la disposition du public à travers le site www.fghm-sa.com.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fond De Garantie Hypothécaire du Mali SA (FGHM SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3 771	4 347
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	2 206	1 944
6	COMPTES DE REGULARISATION	3 980	4 199
7	PROVISIONS	219	473
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 683	3 873
10	- Capital souscrit	3 036	3 036
11	- Primes liées au capital	0	0
12	- Réserves	178	212
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	14	14
15	- Reports à nouveau (+/-)	229	429
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	226	182
	TOTAL DU PASSIF	13 870	14 847

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	24 252	28 755
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	24 252	28 755
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	0	0
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fond De Garantie Hypothécaire du Mali SA (FGHM SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	276	383
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	13	10
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	714	705
5	COMMISSIONS (CHARGES)	4	5
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	333	2
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	1 306	1 075
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	902	595
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	53	67
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	351	413
15	COUT DU RISQUE	-2	126
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	353	287
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	7
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	353	294
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	127	112
20	RESULTAT NET	226	182

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

POSTE	ACTIF	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	49	48
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	49 430	50 573
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	4 726	3 485
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 358	2 470
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	466	225
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 022	1 922
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233	172
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 991	7 312
	TOTAL DE L'ACTIF	66 275	66 207

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.fgsp.ml du FGSP-SA.

BILAN
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP SA)

Date d'arrêté : 31/12/2025

	PASSIF	décembre 2024	décembre 2025
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	6 111	3 931
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	37 058	39 048
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	1 333	1 289
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 166	2 158
7	PROVISIONS	1 786	1 426
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	13 339	13 873
10	- Capital souscrit	12 033	12 033
11	- Primes liées au capital	80	80
12	- Réserves	387	424
13	- Ecart de réévaluation	0	0
14	- Provisions réglementées	0	0
15	- Reports à nouveau (+/-)	594	790
16	- Résultat de l'exercice (+/-)	245	546
	TOTAL DU PASSIF	66 275	66 207

	HORS - BILAN	décembre 2024	décembre 2025
	ENGAGEMENTS DONNES	39 906	38 120
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	39 906	38 120
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	3 038	1 747
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	646	418
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 392	1 329
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP SA)

Compte de résultat décembre 2024-2025

POSTE	PRODUITS/CHARGES	décembre 2024	décembre 2025
		Millions de francs CFA	
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	1 697	1 880
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	356	338
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	1 989	1 524
5	COMMISSIONS (CHARGES)	0	0
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)	142	145
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	198	249
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUITS NET BANCAIRE	3 670	3 460
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	3
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 082	2 008
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	247	228
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 341	1 227
15	COUT DU RISQUE	917	439
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	424	788
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	-37	0
18	RESULTAT NET AVANT IMPOTS	387	788
19	IMPOTS SUR LE BENEFICE	142	242
20	RESULTAT NET	245	546

BILAN CONSOLIDE
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : GROUPE BDM SA

Date d'arrêté : 31/12/2025

BILAN_CONSO_PUB
BILAN CONSOLIDE DESTINE A LA PUBLICATION

ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM	
	31/12/2025	ML016	W
C	D'ate d'arrêté	CIB	LC
CODE	ACTIF	Montants nets	
		31/12/2024	31/12/2025
		1	2
RBA_0010	1. Caisse, Banque Centrale, CCP	167 663	272 546
RBA_0160	2. Prêts et créances interbancaires et assimilés	45 809	65 229
RBA_0170	3. Prêts et créances sur la clientèle	1 146 885	1 090 017
RBA_0050	4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 068 313	1 271 198
RBA_0060	5. Actions et autres titres à revenu variable	1 313	1 233
RBA_0180	6. Actifs d'impôts différés	3 721	1 357
RBA_0190	7. Comptes de régularisation et actifs divers	58 187	60 718
RBA_0200	8. Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
RBA_0210	9. Autres participations	2 294	2 303
RBA_0130	10. Immobilisations incorporelles	6 075	5 943
RBA_0140	11. Immobilisations corporelles	42 088	54 962
RBA_0220	12. Ecarts d'acquisition	-	-
RBA_0150	13. TOTAL ACTIF	2 542 348	2 825 506

BILAN CONSOLIDE
destiné à la publication

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : GROUPE BDM SA

Date d'arrêté : 31/12/2025

BILAN_CONSO_PUB
BILAN CONSOLIDE DESTINE A LA PUBLICATION

ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM	
	31/12/2025	ML016	W
C	D'ate d'arrêté	CIB	LC
POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
RBP_0010	1. Banques Centrales, CCP	-	-
RBP_0020	2. Dettes interbancaires et assimilées	600 872	615 812
RBP_0030	3. Dettes à l'égard de la clientèle	1 648 671	1 887 997
RBP_0040	4. Dettes représentées par un titre	-	5 001
RBP_0180	5. Passifs d'impôts différé	-	-
RBP_0190	6. Comptes de régularisation et passifs divers	86 343	91 864
RBP_0200	7. Ecart d'acquisition	-	-
RBP_0070	8. Provisions	10 758	12 978
RBP_0080	9. emprunts et titres émis subordonnés	-	-
RBP_0210	10. Capitaux propres	195 704	211 854
RBP_0220	10.1. Capitaux propres (Parts du groupe)	173 280	186 900
RBP_0230	10.1.1. Capital et primes liées	51 291	51 292
RBP_0240	10.1.2. Réserves consolidées	98 905	106 336
RBP_0160	10.1.3. Résultat de l'exercice	23 084	29 273
RBP_0250	10.2. Intérêts minoritaires	22 424	24 954
RBP_0170	11. TOTAL PASSIF	2 542 348	2 825 506

HBILAN_CONSO_PUB
HORS BILAN CONSOLIDE DESTINE A LA PUBLICATION

ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM	
	31/12/2025	ML016	W
C	D'ate d'arrêté	CIB	LC
POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
	ENGAGEMENTS DONNES	224 835	197 395
RHB_0010	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	35 492	50 018
RHB_0020	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	189 343	147 377
RHB_0030	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
	ENGAGEMENTS REÇUS	425 238	383 902
RHB_0040	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
RHB_0050	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	425 238	383 902
RHB_0060	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : GROUPE BDM SA

Compte de résultat décembre 2024-2025

RESU_CONSO_PUB

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DESTINE A LA PUBLICATION

ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM	
	31/12/2025	ML016	W
C	D'ate d'arrêté	CIB	LC

CODE	PRODUITS / CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2024	31/12/2025
RCR_0010	1. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	134 895	150 342
RCR_0020	2. INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	64 295	67 339
RCR_0040	3. COMMISSIONS (PRODUITS)	37 706	35 532
RCR_0050	4. COMMISSIONS (CHARGES)	4 060	5 085
RCR_0060	5. GAINS OU PERTES NETS SUR OPERA-TIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIA-TION	2 930	3 622
RCR_0070	6. GAINS OU PERTES NETS SUR OPERA-TIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACE-MENT ET ASSIMILES	56	-
RCR_0210	7. PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	789	412
RCR_0220	8. CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	381	1 959
RCR_0100	9. PRODUIT NET BANCAIRE	107 641	115 525
RCR_0110	10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
RCR_0120	11. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	52 039	56 476
RCR_0130	12. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISA-TIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5 004	5 780
RCR_0140	13. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	50 598	53 269
RCR_0150	14. COUT DU RISQUE	24 391	21 657
RCR_0160	15. RESULTAT D'EXPLOITATION	26 207	31 613
RCR_0230	16. QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	-	-
RCR_0240	17. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	124	920
RCR_0180	18. RESULTAT AVANT IMPOT	26 331	32 532
RCR_0190	19. IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 024	1 084
RCR_0200	20. RESULTAT NET	27 355	33 616
RCR_0250	21. INTERETS MINORITAIRES	4 271	4 343
RCR_0260	22. RESULTAT NET PART DU GROUPE	23 084	29 273
RCR_0270	23. RESULTAT PAR ACTION	0,0614	0,0779

FLUX TRESO_CONSO_PUB TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DESTINE A LA PUBLICATION			
ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM	
	31/12/2025	ML016	W
C	D'ate d'arrêté	CIB	LC
CODE	ELEMENTS	Montants nets	
		Exercice N-1	Exercice N
		1	2
RFT_0010	1. Résultat avant impôts	26 331	32 532
RFT_0020	2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 004	5 780
RFT_0030	3. - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-
RFT_0040	4. +/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	24 391	21 657
RFT_0050	5. +/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-
RFT_0060	6. +/- Gain net/perte nette des activités d'investissement		-
RFT_0070	7. +/- Produits/charges des activités de financement		-
RFT_0080	8. +/- Autres mouvements		-
RFT_0090	9. = Total des éléments non monétaires indus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	55 727	59 968
RFT_0100	10. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	80 201	27 374
RFT_0110	11. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	131 732	276 758
RFT_0120	12. +/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-210 943	-197 804
RFT_0130	13. +/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	18 114	2 990
RFT_0140	14. - Impôts versés	-1 412	3 447
RFT_0150	15. = diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	17 692	112 766
RFT_0160	16. TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	73 419	172 734
RFT_0170	17. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	9	-9
RFT_0180	18. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 447	-18 521
RFT_0190	19. TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-8 438	-18 530
RFT_0200	20. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 250	-17 466

RFT_0210	21. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
RFT_0220	22. TOTAL FLUX NET DE TRE-SORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-2 250	-17 466
RFT_0230	23. EFFETS DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRE-SORERIE ET LES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (D)	-	-
RFT_0240	24. AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)	62 731	136 737
RFT_0250	25. Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	107 357	170 089
RFT_0260	26. Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	107 707	167 663
RFT_0270	27. Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-350	2 426
RFT_0280	28. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	170 089	306 826
RFT_0290	29. Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	167 663	272 546
RFT_0300	30. Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 426	34 280
RFT_0310	31. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	62 731	136 738

VARCPO_CONSO_PUB
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
DESTINE A LA PUBLICATION

ETAT : MALI		ETABLISSEMENT : GROUPE BDM						
31/12/2025		ML016			W			
C	D'ate d'arrêté	CIB			LC			
CODE	CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES LIEES AU CAPITAL	RESERVES CON-SOLIDEES	RESULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORI-TAIRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
RVC_0010	Capitaux propres au 31/12/2023	50000	1 291	70 927	26 647	148 865	19 126	167 991
RVC_0020	Incidences des changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur		-	-		-	-	-
RVC_0030	Capitaux propres au 1/01/2024	50000	1 291	70 927	26 647	148 865	19 126	167 991
RVC_0040	Augmentation / Réduction de capital	-	-			-		-
RVC_0050	Résultat de la période				23 084	23 084	4 271	27 355
RVC_0060	Distribution de dividendes			-1 038		-1 038	-1 211	-2 249
RVC_0070	Changements dans les participations des filiales sans perte de contrôle							
RVC_0080	Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							
RVC_0090	Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-		-
RVC_0100	Autres variations			29 016	-26 647	2 369	237	2 607
RVC_0110	Capitaux propres au 31/12/2024	50000	1 291	98 905	23 084	173 280	22 424	195 704
RVC_0120	Incidences des changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur		-	-		-	-	-
RVC_0130	Capitaux propres au 1/01/2025	50000	1 291	98 905	23 084	173 280	22 424	195 704
RVC_0140	Augmentation / Réduction de capital	-	-			-		-
RVC_0150	Résultat de la période				29 273	29 273	4 343	33 616
RVC_0160	Distribution de dividendes			- 21 725		- 21 725	- 1 881	- 23 606
RVC_0170	Changements dans les participations des filiales sans perte de contrôle					-		-
RVC_0180	Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					-		-
RVC_0190	Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-		-
RVC_0200	Autres variations			29 156	-23 084	6 072	68	6 140
RVC_0210	Capitaux propres au 31/12/2025	50000	1 291	106 336	29 273	186 900	24 954	211 854